

Délibération DEL-B-2024-074

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 10 SEPTEMBRE 2024

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix septembre deux mille vingt-quatre, à 17h00, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (20) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Bruno BODIN, Cécile VRIGNAUD, Christine SOULARD, Joël BARRAUD, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, Sébastien GRELLIER, André GUILLERMIC, François MARY, Emmanuelle MENARD, Claire PAULIC, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU

Pouvoirs (2) : Jérôme BARON pouvoir à Serge BOUJU, Pascal LAGOGUEE pouvoir à Dany GRELLIER

Absents (6) : Jérôme BARON, Johnny BROSSEAU, Pascal LAGOGUEE, Thierry MAROLLEAU, Jean Claude METAIS, Marie JARRY

Date de convocation : 04-09-2024

Secrétaire de séance : Serge BOUJU

POLE DE SANTE

Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) de Mauléon : demande de subvention

Vu l'article L. 6323-3 du code de la santé publique définissant la maison de santé pluridisciplinaire comme une personne morale constituée de professionnels médicaux, d'auxiliaires médicaux et de pharmaciens ;

Vu l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif au fonctionnement du Bureau,

Vu la délibération DEL CC-2021-191 du conseil communautaire du 9 novembre 2021 relative aux délégations de compétences au Bureau et au Président ;

Vu le projet de santé de décembre 2020 porté par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Bocage Bressuirais faisant le constat du déficit de professionnels de santé sur le territoire et promouvant l'exercice coordonné comme un levier pour lutter contre la désertification médicale et paramédicale ;

Vu le contrat de santé porté par la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais définissant l'accueil des professionnels de santé et l'offre de soins comme un enjeu prioritaire.

En 2021, soucieuses de conserver une offre de soins à destination de la population et de prendre rapidement des mesures pour pallier la désertification médicale, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et la ville de Mauléon mettent en place des temps de rencontre avec les professionnels de santé du territoire.

Ces rencontres ont permis de présenter l'exercice coordonné et de faire émerger le souhait d'une création d'une MSP sur le territoire mauléonais avec des projets bâtimentaires permettant le regroupement de différents professionnels de santé.

Le projet de santé de cette MSP a conforté un rapprochement déjà existant entre des professionnels de santé du territoire mauléonais et la SISA GPS La Rochejaquelein (MSP Nueil-Les-Aubiers) intégrée dans la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Bocage Bressuirais, preuve de la dynamique territoriale présente sur l'ensemble du Bocage Bressuirais.

Ce projet de santé permettra de maintenir la dynamique d'équipe existante, de répondre au projet de santé territorial dont l'un des objectifs est de promouvoir l'exercice coordonné à la fois comme un mode d'exercice rénové et comme un levier pour lutter contre la désertification médicale.

Il permettra :

- de favoriser le « travail ensemble » en permettant, avec une salle de réunion, des rencontres de concertation et des échanges pluriprofessionnels sur des situations complexes nécessitant un regard croisé des champs de compétences. De plus, ces rencontres permettront également d'organiser une réponse pour pallier les urgences médicales et paramédicales au regard du contexte démographique fragile.
- de disposer d'une capacité d'accueil de stagiaires. L'implication des professionnels à accueillir des stagiaires toute profession confondue permet de promouvoir la dynamique du territoire et inciter les professionnels à s'y installer.
- d'offrir des conditions optimales d'exercice pour les professionnels de santé afin d'accueillir au mieux les patients.
- d'anticiper l'accueil de nouveaux professionnels.

Le projet architectural global comprend :

1/ Sur l'implantation de l'ancienne enseigne commerciale locale LIDL :

- La réhabilitation et l'aménagement d'une partie d'un local commercial en maison de santé publique qui accueillera des médecins généralistes et des paramédicaux.
- La réhabilitation et l'aménagement de la partie restante du local commercial en cabinet privé de Masseurs-kinésithérapeute.

2/ Au 38 Route de Poitiers (Parking du centre commercial Super U) :

- L'agrandissement d'un cabinet médical privé porté par la SCI du Haut Bocage qui accueillera des médecins spécialistes

La Communauté d'Agglomération est maître d'ouvrage de la réhabilitation et l'aménagement de la partie bâtiment MSP publique.

La partie publique comprendra :

- 10 bureaux dont 4 à destination des médicaux et 6 à destination des paramédicaux ;
- 1 bureau réservé à l'accueil de stagiaire médicaux ;
- 1 bureau dédié à l'infirmier « Asalée » ;
- 1 salle de réunion qui permettra des rencontres dans le cadre du projet de santé de la MSP.

Le coût prévisionnel global de l'opération estimé à 1 707 613.00 euro HT et le plan de financement envisagé pour la partie publique sont présentés ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT							
Réaménagement du bâtiment public de la MSP Magellan							
Dépenses	HT (€)	TVA	TTC (€)	Recettes		%	TTC (€)
				Subventions espérées		80,00%	1 366 090.74
Étude programmation	28 050.00	5 610.00	33 660.00	Etat (FNADT-DSIL)	850 000.00	49.78%	
Architecte et BE fluides, Economiste, structures	112 063.00	22 412.60	134 475.60	Région Nouvelle Aquitaine	200 000.00	11.71%	
Bureaux d'études : SPS - CTK - géomètre - Diagnostic amiante - Publicité	41 250.00	8 250.00	49 500.00	Département	100 000.00	Plafonné	
Travaux	1 375 000.00	275 000.00	1 650 000.00				
Assurance Dommage Ouvrages	27 500.00	5 500.00	33 000.00	Fonds de concours Mauléon	216 090.74	12.65%	
Avances (2%) et Révisions (2%)	55 000.00	11 000.00	66 000.00				
Imprévus (6 %)	68 750.00	13 750.00	82 500.00	Emprunt et autofinancement	341 522.26	20,00%	
				TVA 20%			
TOTAL HT	1 707 613.00	341 522.60	2 049 135.60		1 707 613.00		2 049 135.60

Le bureau communautaire est invité à :

- solliciter les subventions auprès des financeurs conformément au plan de financement de l'opération présenté ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **16 SEP. 2024**

Notifié ou publié le **16 SEP. 2024**

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.



(Handwritten signature in blue ink)